

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Mars 1882.

Chronique générale.

Le *Temps*, dans une série d'articles fort étudiés, démontre que l'abrogation du Concordat, c'est-à-dire la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « est une utopie grosse d'orages et de dangers ».

Ce n'est pas que les doctrinaires libéraux considèrent le système concordataire comme rationnel et conforme à leur idéal politique ; mais ils lui reconnaissent cet avantage indé-niable de répondre aussi pratiquement qu'il est possible aux exigences « contraires » de notre situation actuelle : en un mot, s'ils l'approuvent, c'est comme expédient.

Ils sont obligés de le constater : chez nous, la foi catholique est plus vivace peut-être que dans les autres contrées ; « nulle part, » les manifestations et les pèlerinages n'ont été plus éclatants ». Le Concordat est donc « la traduction diplomatique et législative » du sentiment public dont il faut tenir compte ; et « la politique devient aventu- » reuse, chimérique, lorsqu'elle dédaigne » les faits ou veut leur faire violence ».

D'ailleurs, le Concordat, que beaucoup regardent à cette heure comme le rempart su-prême contre la Révolution, comme le salut de l'Eglise menacée, paraît au contraire, aux politiques du *Temps*, la meilleure ga-rantie de la société politique contre l'Eglise, une barrière protectrice contre les entrepri-ses du « fanatisme », la charte de séculari-sation du pouvoir civil, une charte dont la suppression pourrait procurer « les retours les plus imprévus ».

Cette suppression, d'après le *Temps*, amè-nerait un état de choses dont la peinture est intéressante à plus d'un titre :

« De deux choses l'une, ou bien l'Etat laissera à l'Eglise le droit commun de la li-berté, et alors il sera lui-même désarmé. Ou

bien, et c'est ainsi qu'on l'entend d'ordi-naire, il fera des lois spéciales pour conte-nir cette association d'un genre si nouveau et si menaçant. Ces lois restrictives paraî-tront nécessairement persécutrices. Elles seront impuissantes contre le catholicisme et très-dangereuse pour la liberté. Nous au-rons des séries de procès ou ridicules ou odieux. Un grand nombre de juges et de fonctionnaires seront partagés entre leurs devoirs professionnels et leurs convictions religieuses. Il faudra sévir contre eux. Bref, on verra les familles, les communes, les corps délibérants, l'armée elle-même, la France entière, partagée en deux camps ir-réconciliables. Est-ce là fortifier notre patrie et la rendre capable de traverser les orages qui peuvent, d'un moment à l'autre, boule-verser la carte de l'Europe ?

« Ces lois spéciales, vaines contre le ca-tholicisme, seront nécessairement dangereu-ses pour la liberté. Le pire, en effet, c'est que ces lois seront forcément des lois excep-tionnelles. Or, les lois exceptionnelles, dans ce pays surtout, deviennent aisément fatales à tout régime libéral dont elles nient le prin-cipe. On fait en effet des lois exceptionnelles quand la liberté paraît en danger. Celles-ci ont beau ne viser qu'une classe de citoyens. Lorsqu'il s'agit de liberté politique, chacun finit par souffrir des mesures qui atteignent celle de son voisin. Les minorités religieu-ses sont englobées et frappées dans la masse des catholiques. N'en arrivera-t-on pas for-cément à restreindre la liberté d'associa-tion, la liberté de réunion, et peut-être même la liberté de la presse, en un mot, toutes les libertés dont les catholiques pourraient abu-ser ?

« On se place dans un état violent, dans un état de guerre, et l'état de guerre amène forcément à tout subordonner au salut pu-blic ; il faudra développer encore la centra-lisation, augmenter les attributions de l'Etat, c'est-à-dire faire tout le contraire de ce que réclame la politique libérale.

« Voilà ce qu'il est impossible de ne pas prévoir et de ne pas craindre, et ce qui nous fait dire qu'au maintien actuel du Con-

cordat sont liés non-seulement l'exercice pa-cifique chez nous du pouvoir civil, et la paix religieuse, mais encore les destinées mêmes du régime libéral pour lequel nous avons si longtemps combattu. »

L'Union, qui reproduit ce passage, ajoute :

« Est-ce bien dans l'avenir que le *Temps* voit ce navrant tableau ? Les mesures ex-ceptionnelles, dont il signale à la fois les dangers et la honte, ne les avons-nous pas vues ? et sa flétrissure ne porte-t-elle pas sur les actes de ses amis, sur les choses contre lesquelles nous n'avons cessé de protester de toute notre énergie, au nom de la conscience et de la liberté ?

« La condamnation du *Temps* frappe en pleine poitrine les républicains qui ont en-vahi les domiciles, crochété les serrures, saisi des citoyens sans mandat judiciaire, attenté à la propriété, à la personne, aux droits les plus sacrés qu'assure à chacun notre législation. Nous ne pourrions être plus sévères. »

Les grandes Compagnies de chemins de fer, menacées d'absorption par l'Etat, subsistent en ce moment les dures conditions que leur imposent les désintéressés représen-tants de la nation.

Les questeurs de la Chambre ont ex-posé aux Compagnies que les députés se-raient bien aises de voyager sans bourse dé-lier. Les Compagnies se sont souvenues de Cerbère à la triple gueule et des mytholo-giques gâteaux qui ont amadoué le mons-tre ; elles vont tenter de désarmer par d'op-portunes largesses les cinq cents ennemis tout puissants qui veulent leur trépas et guettent leur héritage ; elles espèrent faire la part du feu.

Chaque député obtiendrait donc, moyen-nant un abonnement dérisoire de cent vingt-cinq francs, le droit de circulation indéfinie sur les cinq grands réseaux de Lyon, d'Or-léans, du Nord, de l'Ouest et du Midi. Ce présent, d'après les tarifs ordinaires, peut

être estimé, pour chaque député, à la somme de neuf mille francs.

C'est dur, bien dur ; cependant, de deux maux, les Compagnies ont préféré le moi-nre. Mais l'appétit de l'Ogre grandira : il ne se contentera pas de la bourse, il prendra la vie.

Le bruit se confirme, d'après les disposi-tions des députés de la gauche, que le pro-jet de M. Humbert sur la magistrature ren-contrera une très-forte opposition.

Nous lisons dans le *National* :

« On nous assure que de nouvelles négo-ciations vont être entamées avec le Foreign-Office pour obtenir la réduction des droits frappant les vins français à leur entrée en Angleterre.

« Le gouvernement britannique, en effet, négocie avec les cabinets de Madrid et de Rome des conventions nouvelles d'après les-quelles on abaisserait les taux sur les vins provenant d'Espagne et d'Italie.

« Il importe que la France obtienne des réductions analogues, si elle ne veut pas que ses vins soient frappés d'une véritable pro-hibition. »

Les fabricants lyonnais sont menacés de subir un blocus d'un nouveau genre par suite de la rupture des négociations pour le traité de commerce anglo-français.

Il s'agit de fermer aux étoffes lyonnaises et à celles de leurs concurrents français tous les débouchés anglais.

Un grand meeting doit avoir lieu diman-che prochain, à Londres, pour faire appel au patriotisme britannique et pour prendre l'engagement de ne plus se servir des étoffes de provenance française.

L'Express raconte que le différend entre M. Léon Say et M. Varroy, relatif aux tra-vaux publics, vient d'entrer dans une phase aigüe.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXXIII

LES FACHEUX.

Situation banale, tant elle est fréquente, surtout en voyage : ne pouvoir être seul !

Avoir le cœur gros, l'esprit inquiet, l'âme en deuil, se sentir brisé de douleur, avoir perdu l'être qui vous est le plus cher, souffrir un martyr moral, être au désespoir et se trouver forcément en contact avec des indifférents, bavards, curieux, ou encore cruellement gais, bruyants, intolérables, et qu'il faut bien tolérer pourtant.

Manuel salue M^{me} Vaurant, essaya de passer outre, mais il se vit contraint de subir une présen-tation dont il n'avait eue.

— Mon fils, monsieur de Sardagne, tout récem-ment reçu licencié en droit et se préparant au doctorat, vous connaissant du reste, à merveille, de réputation.

— Ma mère, monsieur, dit le jeune homme, a regretté de n'avoir pu me présenter chez M. le comte du Hêtre où j'aurais eu l'honneur de vous

rencontrer.

— Monsieur Vaurant, je ne puis que me féliciter de la circonstance actuelle, balbutia Manuel, qui avait trop d'usage pour rien brusquer.

Du reste, Honoré, de trois ans moins âgé que lui, avait une de ces physionomies ouvertes et sympathiques contre lesquelles on ne peut se dé-fendre à moins d'être dur ou méchant.

Il ressemblait beaucoup à son père ; le comte du Hêtre en avait été frappé.

Peu maître Vaurant n'avait cependant ni ses cheveux blonds et soyeux, ni sa grâce féminine qui rappelait celle de Noëlie, sa mère, ni la même aisance de manières, ni l'élocution aussi distin-guée. L'ancien élève de maître Baillif avait tou-jours vécu en province, son fils Honoré s'était formé à Paris. Mais l'un et l'autre avaient le même regard loyal, le même sourire franc et fin tout à la fois, le même enthousiasme latent, vertu secrète qui provoque l'expansion.

Le docteur Delcambre, sur son « livre des jours », avait écrit certain soir :

« L'homme qui sent vivement est un pôle ma-gnétique dont le fluide attire. »

Le fluide d'Honoré attira ainsi Manuel qui aurait voulu être seul dans son compartiment ou au moins dans un coin avec des inconnus auxquels il n'eût pas adressé la parole. Pour lui, Honoré fut donc un fâcheux, mais du genre de ceux qui, tout

en vous gênant, ne vous sont pas désagréables.

— Vous allez jusqu'à Paris, monsieur de Sar-dagne ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien, si vous le permettez, nous ferons route ensemble. Prenez-vous les premières ?

— Certainement, monsieur.

— Ma mère, M. de Sardagne prend des pre-mières.

— J'avais entendu ; merci !

— Occupons-nous des bagages.

— Ma petite malle entrera dans le compartiment.

— Mon sac de nuit, à plus forte raison.

— Monsieur, dit Manuel, le guichet est ouvert.

M^{me} Vaurant avait déjà pris deux billets de pre-mière classe pour Paris.

— Vous réglerez cela plus tard.

— Mille remerciements, madame !

— En wagons, les voyageurs !

En embrassant son fils, M^{me} Vaurant lui dit encore en langage de Vignebois :

— Au nom de ton affection pour moi, n'oublie rien !

— Soyez tranquille, ma mère, c'est entendu !

— Bon voyage, monsieur de Sardagne ! adieu, Honoré !

Et quand ils ne pouvaient plus l'entendre :

— Adieu, mes enfants !

Ceci fut le cri de l'âme. Elle aurait voulu pouvoir

les presser tous les deux ensemble contre son cœur ; mais elle avait su se contenter de donner à son neveu un ange gardien.

Chose remarquable, que Manuel, pourtant, ne remarque point : dans le peu de mots qu'elle avait dits, elle ne fit aucune de ses fautes habituelles. S'était-elle fait donner une leçon tout exprès ? Récitait-elle un thème péniblement appris par cœur ? — Il faut l'admettre.

Son accent de Vignebois, bien que très-prononcé, n'avait rien de discordant ; il convenait même au timbre mélodieux de sa voix. Et son regard était si affectueux, son sourire si doux qu'on aurait pu les comparer à ceux de M^{me} Flaviane, la bonne cousine, digne d'être sa sœur jumelle.

Une seconde effluve de charité consolatrice pénétra le cœur endolori de Manuel quand elle lui dit ces simples mots : « Bon voyage ! »

Le crépe de deuil qui voilait ses yeux en devint plus transparent. Et ce fut sans déplaisir aucun qu'il se mit en face d'Honoré, seul avec lui dans le wagon où ils entrèrent et qui s'y assit en disant :

— Je suis enchanté d'être en première classe, car je suis à peine défalgué de mon récent voyage. Je vous dois cette bonne aubaine, monsieur de Sardagne.

— A moi, monsieur ?

— C'est-à-dire au désir que j'avais de me trou-ver dans le même compartiment que vous.

Relativement aux Compagnies de chemins de fer, M. Léon Say proposerait de réduire les exigences de l'Etat, tandis que M. Varroy serait d'avis de maintenir les bases arrêtées primitivement par M. Raynal.

On rapporte que M. Léon Say a seul fait prévaloir ses vues dans le conseil des ministres, mais qu'il aurait dit : « J'ai hâte que la Chambre me donne tort, afin de laisser la place à M. Varroy ; car je ne puis rien abandonner de mon programme économique et financier. »

Les personnes qui arrivent de Saint-Petersbourg et qui sont à même de connaître l'état des esprits de la Russie assurent que les dispositions de l'opinion publique sont telles qu'une vaste action étrangère apparaît comme imminente. La situation de l'empire réclame une solution prompte. Alexandre III a à choisir entre une révolution et une guerre.

Malgré les dispositions pacifiques de l'Empereur, il penchera certainement pour la guerre, et le général Ignatieff saura lui persuader qu'un dérivatif extérieur est le meilleur remède pour le mal intérieur dont l'empire souffre si profondément.

M. Chessé, commissaire général à Taïti, dont les soins et les démarches ont procuré l'annexion de cette Ile à la France, et qui semblait avoir bien mérité du pays, vient d'être purement et simplement rappelé.

S'il faut en croire des informations qui méritent créance, le motif unique et avoué de cette mesure inique serait le dessein de satisfaire aux revendications des Anglais qui ont vu d'un mauvais oeil l'annexion de Taïti.

Le fait se passe de tout commentaire.

LA RÉPUBLIQUE ET LE VATICAN.

Nous apprenons que M. de Bacour, sous-chef de cabinet de M. de Freycinet, est à Rome.

Ce voyage est la conséquence d'une série de faits qui ont amené, depuis l'avènement du nouveau cabinet, une détente complète dans les relations entre Paris et le Vatican, relations qui étaient devenues de plus en plus tendues depuis les ministères Ferry et Gambetta.

M. de Bacour est très-estimé au Vatican.

A diverses reprises, avant que M. Desprez fût nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, et pendant les absences de notre représentant, M. de Bacour avait rempli les fonctions de chargé d'affaires d'une façon très-remarquable.

Aujourd'hui M. de Bacour est chargé d'une mission confidentielle et toute de confiance.

Il doit négocier dans le but de rendre durable le *modus vivendi* actuel qui, selon les idées de M. de Freycinet, consiste dans le maintien des bonnes relations entre le gouvernement et le clergé, d'une façon générale, et en mettant de côté les exagérations de part et d'autre.

— Vous prenez donc ordinairement les secondes ?

— A défaut de troisièmes, car, entre nous, mon budget est fort exigé. Ce n'est pas que M^{me} Vaurant, la plus généreuse des femmes, me refuse quoi que ce soit ; oh ! gardez-vous de le supposer ; mais il est des volontés sacrées auxquelles il faut se soumettre en conscience.

En dépit de ses douleurs, Manuel était captivé. Il écoutait avec un intérêt véritable. Honoré, déjà, parvenait à le distraire.

— J'ai un frère et deux sœurs ; mon père en mourant a exigé que ses filles fussent élevées en sérieuses ménagères, capables au besoin de se passer de servantes, telles que notre mère que nous avons perdue en bas âge, et telles que notre seconde mère M^{me} Vaurant.

— Ah ! M^{me} Vaurant n'est pas votre mère ? dit Manuel.

— Non, monsieur, mais je l'aime autant, mieux peut-être, et je la vénère, plus, bien certainement, que si j'étais son fils ; car son dévouement pour nous quatre est allé jusqu'au sublime. On ne peut deviner ni même supposer ce qu'elle a fait pour nous... avant d'être devenue riche, comme elle l'est à présent.

Honoré s'exprimait avec une chaleur pénétrante et communicative.

— Mon père, si fermement prévoyant à l'égard

LE GÉNÉRAL DUCROT.

Le *Moniteur de l'Armée* contenait avant-hier la note suivante :

« Par décision présidentielle du 24 février 1882,

» M. le général de division Ducrot, membre de la commission mixte des travaux publics, a été admis, à partir de cette date, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée. »

Il était réservé à la République, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, de donner le scandaleux exemple d'un gouvernement qui maintient dans le cadre d'activité des soldats politiques comme les Farre ou les Lecointe, et qui fait passer dans la réserve les noms les plus glorieux de notre armée, les hommes qui ont versé le plus pur de leur sang pour conserver intact l'honneur national.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — La Chambre adopte un projet de loi portant ouverture au ministre des colonies d'un crédit de 1,250,000 fr. pour les chemins de fer du Sénégal ; puis elle passe à la discussion du projet concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.

M. Laroche-Joubert combat ce projet, par le motif qu'il portera préjudice à un certain nombre de petits commerçants. M. Loubet, rapporteur, répond que la mesure est en vigueur dans plusieurs pays étrangers et même au Japon ; que l'emploi d'enveloppes timbrées ne sera pas obligatoire ; que les enveloppes elles-mêmes ne seront pas délivrées gratuitement, puisque, outre le prix du timbre, l'administration vendra ses enveloppes de 50 cent. à 1 fr. le cent.

Par 410 voix contre 23, le projet de loi est adopté.

Le ministre des finances dépose le projet de budget de l'exercice 1883.

Sur l'avis favorable du garde des sceaux, la Chambre prend en considération une proposition de M. Naquet, tendant à rendre inapplicable aux marchés à terme l'article 1965 du Code civil, relatif à l'exception de jeu.

Ajournement de la proposition Saint-Martin (Vaucluse) sur la réforme de la loi des faillites ; le ministre de la justice annonce qu'il prépare, de son côté, un projet sur la même matière.

Prise en considération de la proposition Versigny sur les assises correctionnelles et de la proposition de l'organisation judiciaire. La Chambre adopte en première délibération la proposition de loi de M. Durand, sur les risques locatifs ; après quoi elle décide qu'une commission de onze membres sera nommée au scrutin de liste pour réviser le règlement.

La séance est levée.

de mes sœurs qui pourront bien épouser, riche ou non, qui leur conviendra, mais qui n'épouseront que des travailleurs, devait à plus forte raison vouloir que ses fils fussent eux-mêmes des hommes laborieux. Rien n'a été épargné pour notre éducation, et, dès l'enfance, nous avons été prévenus que, sauf nécessité, nous n'avions à compter que sur notre travail. M^{me} Vaurant aurait voulu nous rendre la vie plus facile. Mon père le lui a interdit par son testament, et jusque sur son lit de mort. Du reste, à peu de chose près, la fortune de notre seconde mère provient exclusivement de sa famille. Et je sais, monsieur de Sardagne, qu'elle en fait le plus noble emploi.

— Je n'en doute pas, monsieur ! dit Manuel.

Et, répondant à ses plus secrètes pensées :

— Plût à Dieu, murmura-t-il, que tout le monde pensât comme pensait monsieur votre père !

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Un peintre illustre passe à Marseille et il est invité à dîner chez un riche négociant qui lui dit :

— Mon fils aussi a montré, tout jeune, des dispositions artistiques... je l'ai envoyé à Paris où il a travaillé dix ans dans l'atelier du fameux Crépeau...

— Et maintenant ?...

— Maintenant... il est pharmacien à Aix.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — Le comte Kairoli s'est déclaré satisfait du rappel du général Skobelev ainsi que de la note russe envoyée aux comités slaves de Belgrade. Dans cette note, M. de Giers signifie aux Slaves qu'avant de propager le mouvement panslaviste, il importe de consolider l'œuvre entreprise dans la Bulgarie et la Serbie. Cette note est considérée à Vienne comme un indice de la détermination de la part de la Russie à reconnaître la Serbie comme un royaume en compensation de la patience que le cabinet de Saint-Petersbourg impose aux Slaves non encore libérés.

— Une mission autrichienne chargée de remettre au Sultan les insignes de deux principaux ordres autrichiens arrivera à Constantinople quelques jours après le départ du prince Radziwill.

L'entente des deux empires avec la Turquie est aujourd'hui un fait accompli. Elle a été précipitée par les imprudentes paroles du général Skobelev.

— Le bruit court à Vienne que l'empereur Alexandre III se propose d'adresser des lettres autographes aux empereurs Guillaume et François-Joseph, dans lesquelles il exprimerait catégoriquement ses intentions pacifiques à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche.

RUSSIE. — Le *Novoïe Vremia*, organe du général Ignatieff, publie, à la date du 25, un article qui se termine par la déclaration suivante :

« Il est facile de voir que l'Europe désire le maintien de la paix. On peut dire, en outre, que ce désir est général.

» L'Autriche devrait donc prouver aujourd'hui son amour pour la paix et pour l'humanité, en fixant le terme de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, qui doit être temporaire, en vertu du traité de Berlin.

» L'occupation de la Bulgarie par les Russes n'a pas duré si longtemps, et cependant il a été possible d'établir dans ce pays une nouvelle principauté d'une façon régulière. »

ANGLETERRE. — Lord Lyons et M. de Freycinet ont signé mardi soir, à Paris, les traités accessoires anglo-français relatifs à la pêche, à la navigation et aux marques de fabrique.

Lord Lyons a exprimé, en termes chaleureux, les sentiments amicaux de l'Angleterre pour la France et la satisfaction qu'il éprouvait de voir se multiplier les liens entre les deux pays.

Le projet voté par les Chambres françaises rencontre ici l'assentiment unanime. Les journaux y voient la confirmation de la politique anglaise, qui tend à réaliser l'entente commerciale avec les autres pays au moyen de l'abaissement des tarifs généraux.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mars.

Le marché est ferme. Nos fonds publics s'élèvent à de hauts cours. La Banque de France a abaissé à 4 0/0 le taux de l'escompte et à 5 0/0 le taux des avances.

Les cours inscrits sur les Rentes sont les suivants :

3 0/0, 85.65 à 83.62 ; amortissable, 83.85 à 83.95 ; 5 0/0, 116.35 à 116.42.

Les fonds étrangers ont été l'objet d'achats suivis.

Le bilan de la Banque de France nous donne 1,011,000 francs de bénéfices pour la semaine ; une augmentation d'or de 6,474,000 et de 1,073,000 fr. d'argent. Le portefeuille est en diminution de 105,025,000, les comptes particuliers de 83,893,000, celui du Trésor de 8,208,000 fr.

La résolution prise par le Crédit Foncier au sujet de l'emploi de ses réserves et la situation qui ressort de son dernier bilan ne peuvent que fortifier les cours de cette valeur. Le conseil d'administration a autorisé dans sa dernière séance pour 11,800,000 francs de prêts nouveaux. Signations de nombreux achats au comptant sur la Société de France et d'Algérie à 500.

Le Crédit Lyonnais est assez actif de 760 à 785, soit 25 francs de hausse ; l'épargne a intérêt à mettre cette valeur en portefeuille alors que les cours sont avantageux.

Les bons de l'Assurance Financière ont un marché très-servi ; cette préférence des capitalistes s'explique par le fait que ces titres donnent un revenu de 6 0/0 et sont remboursés à 2,500.

On est ferme au cours de 1,015 sur l'action de la Société Française Financière ; c'est une valeur de portefeuille.

Dans le groupe des autres valeurs de crédit, la tenue des actions a été très-ferme.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Vendredi 3 mars, 8 heures matin.

Tentative d'assassinat contre la Reine d'Angleterre.

Hier soir, dans la gare de Windsor, un assassin a tiré un coup de pistolet sur la Reine d'Angleterre. La Reine n'a heureusement pas été blessée et l'assassin a été aussitôt arrêté.

Grande effervescence.

Demain, nous publierons de nouveaux détails que le temps ne nous permet pas de donner.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Une triste nouvelle nous est arrivée hier de Paris. Notre compatriote, M. Louvet, vient d'être enlevé par une fluxion de poitrine, à l'âge de 76 ans.

La cité saumuroise perd, en M. Louvet, l'homme qui l'a le plus honorée, de nos jours, par les hautes fonctions publiques qu'il a remplies, par l'éminente distinction de son esprit, et par cette aménité de caractère qui rendaient ses relations si aimables. La bienveillance, la justice et le dévouement qui l'animent constamment pendant de longues années qu'il gère les affaires principales de Saumur, lui ont mérité, au sein de notre population, un souvenir d'estime et d'affection qui n'a cessé de grandir. Le contraste des administrations étroites, cassières et partiales qui ont succédé à sa sienne.

En politique, M. Louvet eut des opinions et des attachements que plusieurs ne partageaient pas ; mais nul ne fut plus tolérant et plus respectueux des idées d'autrui ; ne sut, mieux que lui, tempérer l'ardeur des discussions par sa grande modération, son exquise courtoisie. Du reste, s'il a vécu jusqu'à la fin, après ses illusions défructuées le respect et le culte de ses premières croyances politiques, il est permis d'affirmer que cette fidélité fut exclusivement une affaire de cœur pour qui sait quelle place occupaient les choses du cœur de la vie de cet homme éminent. Chrétien tout, M. Louvet croyait, et il n'en faisait mystère, que le bonheur de la société dépendait de la religion bien plutôt que des gouvernements humains. Cette conviction dominait toutes ses pensées et se manifestait dans toutes ses conversations. L'occupation de la religion devenait de plus en plus une constante préoccupation de cet esprit élevé et de ce cœur si droit. Il y a quelques semaines, elle dictait à sa plume le volume de ces *Feuilles volantes*, si riches en pensées fines, ingénieuses, chrétiennes tout. Elle partageait, avec les calmes occupations de la famille, cette existence de chaque heure enrichissait de nouveaux rites.

C'est alors qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui ce fidèle et utile serviteur. Il est parti laissant après lui le renom d'un homme plein d'esprit et d'amabilité, mais surtout celui d'un vrai chrétien.

Mercredi, 1^{er} mars, il a été procédé publiquement, au ministère des finances, au tirage de la série de l'Amortissable remboursable au pair.

C'est le numéro 163 qui est sorti. En conséquence, les détenteurs des titres de cette 163^e série ont droit au remboursement.

M. Allain-Targé, sous-préfet de Saumur, vient d'être nommé préfet de la Haute-Loire. Il est le frère de M. Henri Allain-Targé, député de Paris, ex-ministre des finances.

Arlannes. — Au commencement de la semaine, deux incendies se sont déclarés sur le territoire de la commune d'Arlannes.

Le premier est dû à l'imprudence de deux enfants du sieur Jean Drouet, cultivateur. Les enfants étaient confiés à la garde de leur grand-père qui, les voyant disposés à jouer du feu dans la cour, avait pris soin de mettre les allumettes hors de leur portée. Ils parvinrent cependant à se procurer quelques de leurs jeunes voisins des charbons

més avec lesquels ils allumèrent de la paille dans l'écurie; le feu se communiqua aux fourrages, puis aux bâtiments, qui ne furent bientôt plus qu'un immense brasier, lequel ne put être éteint qu'au bout de deux heures. Sans le concours dévoué des habitants de cette commune, l'incendie eût pris des proportions considérables.

Environ 750 kilog. de foin ont été complètement détruits. Cette perte, couverte par une assurance, est évaluée à 800 fr.

Le second incendie a éclaté chez M. François Gasnaud, propriétaire. La cause en est restée inconnue. 100 kilog. de foin environ ont été détruits.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, cet incendie a été éteint assez promptement.

La perte est évaluée à 200 fr. M. Gasnaud était assuré.

ANGERS.

Les cinquantaines de mariage sont assez rares pour qu'on les signale, quand il s'en trouve.

M. et M^{me} Dibon, anciens fleuristes, à Angers, rue Saint-Laud, ont accompli, le 27 février, leur cinquantième année de mariage, depuis le 27 février 1832. Grande fête pour les enfants et petits-enfants de ce heureux ménage! (Union de l'Ouest.)

LE MANS.

Lundi, dans la matinée, on a retiré de la Sarthe, près de la prairie des Plantes, le cadavre d'un jeune homme de 19 ans, le sieur Ferreau, employé au télégraphe.

Depuis un mois à peu près, Ferreau avait disparu, et on l'avait même révoqué de ses fonctions pour absence prolongée.

L'examen du corps permet de croire que sa mort remonte à l'époque même de sa disparition.

On ignore s'il s'est noyé volontairement, ou s'il est tombé accidentellement dans l'eau. (Sarthe.)

ATAQUES EN PLEINE ROUTE. — Reviendrons-nous aux temps des sombres drames qui ont popularisé le *Courrier de Lyon*? Voici, depuis une dizaine de jours, la seconde tentative d'arrestation que nous avons à enregistrer sur les routes, dans l'Orne, dit le *Journal d'Alençon*.

L'autre jour, c'était un voiturier qui était attaqué en montant la côte d'Echauffon; aujourd'hui, c'est le courrier qui fait le service de la poste de Briouze à la Forêt-Auvray, qui vient d'être arrêté sur le territoire de la commune de Saint-André, par un individu qui se jette sur lui, le bouscule et s'apprête sans aucun doute à le dévaliser, quand, au même instant, un autre individu, sortant du bois, crie à l'agresseur: « Fais-lui son affaire! »

Alors, le courrier, qui est un nommé Delalande, se voyant tombé dans un guet-apens, ne perd pas la tête, et, saisissant promptement un revolver, dont fort heureusement pour lui il était armé, en tire deux coups en l'air et parvient à se débarrasser des deux malfaiteurs, qui, effrayés par la détonation de l'arme à feu, prennent la fuite.

Delalande en a été quitte pour la peur. Mais c'est égal, il est temps que l'autorité veille et qu'on prenne des mesures pour assurer au moins la sécurité des voyageurs sur les grandes routes.

CHRONIQUE MUSICALE ET THÉÂTRALE.

Une brillante représentation nous est annoncée pour lundi prochain à Saumur.

On jouera le charmant opéra-comique d'Adam, *Si j'étais Roi!* fort bien interprété à Angers par MM. Yrac, Mayan, Leroy, Vernon, Berton, M^{me} Mercier et Guérin.

Cette représentation sera donnée avec le concours de trois premières danseuses, M^{lles} Lavigne, Berthe et Anita, qui exécuteront, au 2^e acte, le *grand Pas des Bayadères*.

On annonce pour dimanche une véritable première au Cirque-Théâtre d'Angers. Il s'agit de la représentation d'une œuvre absolument inédite, locale et patriotique, dont l'auteur est un compatriote, typographe, nous assure-t-on, à l'Union de l'Ouest.

Le *Roi René d'Anjou* — tel est le titre de ce drame en 5 actes — est une épisode de l'his-

toire de ce pays mise en action non sans talent, si nous en croyons les on-dit.

L'Union de l'Ouest publie le programme suivant de cette soirée, qui sera offerte au bénéfice de M. Beauchamp, grand 1^{er} rôle de la troupe de M. Roubaud:

Par l'autorisation spéciale de l'Auteur et pour cette fois seulement:

Le Roi René

Grand drame local, historique, à grand spectacle, en 5 actes, de M. X^{***}, d'Angers.

Premier acte. L'Hôtelier du Grand Saint-Michel (La conspiration).

Deuxième acte. L'Espion du roi de France chez René (Astuce et loyauté).

Troisième acte. Le Guet-Apens (Mort de Mario).

Quatrième acte. Les Souterrains du château d'Angers (Le roi Louis XI).

Cinquième acte. Les Adieux du roi René (Anjou! Toujours Anjou!).

Les quatre premiers actes se passent à Angers; le cinquième acte au château de Baugé.

Entre les 4^e et 5^e actes, *Gavotte du pays*, composée par le roi René, exécutée par MM. les artistes de l'orchestre.

Le spectacle finira par: *La Charge des Cuirassiers de Freischwiller*, épisode de la guerre 1870-71. Grande scène dramatique, en vers, composée et jouée par M. A. Beauchamp, le bénéficiaire.

Une représentation était donnée mardi, au Grand-Théâtre d'Angers, au bénéfice de M. Henri Leroy, premier ténor. Dès que cet artiste a paru sur la scène, on lui a offert deux couronnes et deux bouquets, et M. Le-long lui a remis un souvenir au nom de l'orchestre. Au quatrième acte, on lui a encore offert une couronne.

Dimanche prochain, le 14^e concert populaire de l'Association artistique d'Angers sera donné avec le concours de M. Edouard Garnier, de Nantes, compositeur très-distingué, qui dirigera l'exécution de deux de ses ouvrages: *la Mer*, poème symphonique (extraits), et *Kermesse* (fantaisie-vaïse). — L'orchestre exécutera, en outre: l'Ouverture du *Médicin malgré lui*, de Gounod; le *Sextuor de Beethoven* et l'Ouverture du *Carnaval de Venise*, d'Ambroise Thomas.

Les journaux de Paris nous ont apporté l'écho du succès, au concert Broustet, de la *Canzonetta* de M. Jules Bordier, exécutée par M^{me} Marie Tayau. La grande artiste a également interprété, dimanche, le concerto de violon de M^{me} de Grandval d'une façon magistrale et charmante en même temps.

Le concert de la Société chorale de Poitiers, qui aura lieu demain samedi, promet d'être des plus brillants et des plus artistiques.

La presse parisienne ne tarit pas d'éloges sur les artistes qu'elle a eu la bonne fortune d'engager, et la province, à son tour, est fière elle aussi de pouvoir les applaudir.

Les échos d'alentour redisent à l'envi tous les succès que viennent d'obtenir, tout dernièrement encore, M. Paul Viardot et M. Molé fils.

Hier soir, aux Bouffes-Parisiens, a eu lieu la première représentation de *Coquelicot*, opéra-comique en 3 actes, de M. Armand Silvestre, d'après les frères Coignard, musique de M. Louis Varney. C'est M. Hiltmann qui est chargé du rôle de Coquelicot.

MM. Alexandre Dumas et Blaze de Bury sont occupés à écrire une pièce de théâtre qui sera représentée, ce printemps, au Théâtre-Français.

M. Alfred Jaël, le célèbre pianiste et compositeur, est décédé lundi à Paris, dans sa 51^e année.

Il laisse une jeune femme, grande artiste elle-même, dont le double talent de virtuose et de compositeur est très-apprecié.

CONCOURS DE MUSIQUE.

Le Concours musical de Libourne (Gironde) aura lieu le dimanche 28 et lundi 29 mai 1882; les adhésions seront reçues jusqu'au 10 avril, terme de rigueur, et elles devront être adressées à M. le Secrétaire-Général de la Commission, à l'Hôtel-de-Ville de Libourne.

Une circulaire, concernant tous les détails du Concours (qui se relie à un ensemble de Fêtes annuelles, telles que Régates, Course de chevaux, Fêtes de nuit, etc.), sera

envoyée prochainement à toutes les Sociétés adhérentes.

Faits divers.

LES LYCÉES DE FILLES.

L'Emancipateur de Cambrai a reçu d'un de ses abonnés la communication suivante:

« Monsieur,

« Aujourd'hui, mercredi des Cendres, au matin, je me trouvais, revenant de passer quelques jours dans ma famille, à la gare de ***.

« Il y avait là une dizaine de jeunes blanches-bees en tunique qui retournaient au collège de ***. A côté de ces marmots de quinze ans, riaient et jassaient, plus qu'à haute voix, toute une bande de jeunes filles dont l'attitude peu réservée frappait tous les voyageurs.

« Le train arriva. — Je montai dans un compartiment de troisième, où s'installèrent également collégiens et... collégiennes.

« A peine étions-nous assis que l'un des collégiens, se levant, s'adressa, par-dessus les banquettes occupées par les jeunes filles, à l'un de ses camarades qui s'était placé dans un coin, à l'une des extrémités.

« — Tu es le *Petit Nord*?

« — Oui.

« — Passe-le-moi donc.

« Puis, haussant la voix et regardant les jeunes filles:

« — C'est pour voir s'il n'y a pas d'attentats à la pudeur. Dans les journaux, il n'y a que cela qui m'amuse.

« Un brave paysan qui se trouvait là ne put s'empêcher de lui dire: — « Vous n'êtes pas propre. »

« J'examinai les jeunes filles. La polissonnerie du collégien les fit partir d'un immense éclat de rire. Et quand le cultivateur eût blâmé ce précoce polisson, l'une d'elles de dire bien haut: « Il ne faut pas demander si c'est un calotin, celui-là. »

« Et elle continua à rire avec ses compagnes. Le mot suivant m'arriva encore jusqu'aux oreilles: « Heureusement que papa, malgré maman, m'a retiré de chez les Dominus vobiscum. Maintenant, au moins, je sais ce que c'est que de vivre!... »

Le but des lycées féminins, conclut l'Emancipateur, a été de faire produire, dans ces officines, des fruits semblables à ceux que produisent les lycées masculins.

Ca marche, comme l'on voit.

MORTALITÉ DES ENFANTS ASSISTÉS.

Le *Voltaire*, s'occupant de la question des enfants assistés, dit que la mortalité de ces enfants est effrayante.

Dans la Loire-Inférieure, elle est de *quatre-vingt-dix pour cent!* Dans la Seine-Inférieure, dans l'Eure, dans le Calvados, dans l'Aube, dans Seine-et-Oise, elle varie entre 69 et 87 pour cent... Et ces milliers de bébés sans mère meurent dès leur première année, faute de soins, entre les mains de nourrices aux gages de l'administration.

Il est un livre terrible qui s'appelle: *La Vérité sur les enfants trouvés*.

Dans cet acte d'accusation, le docteur Brochard s'exprime en ces termes:

« Peu d'histoires sont aussi lamentables que l'histoire des enfants trouvés en France, depuis quelques années. Ces enfants appartiennent aujourd'hui aux administrations départementales qui ne s'en occupent qu'au point de vue financier, c'est-à-dire de l'économie. Lorsqu'on soulève le voile épais qui cache à nos regards la courte existence de ces enfants, et lorsqu'on examine les effets réels de la suppression du tour et des secours aux filles-mères, on trouve un tel mépris de la vie humaine que l'on se demande en vérité si la philanthropie moderne, au lieu d'assister ces enfants, ne les enveloppe pas souvent, même sans les compter, dans un immense linceul. Epars, perdus dans les campagnes, comblant les cimetières des hameaux et des villages, ces enfants ne peuvent se faire entendre. Il faut que quelqu'un parle pour eux. »

Et le docteur Brochard verse dans son enquête des documents authentiques dont il résulte que cinquante mille enfants assistés meurent chaque année faute de soins! Avec une précision implacable, il dénonce ce massacre occulte de petits innocents, ce

singulier moyen de repeupler la France fabuleuse.

Ces révélations sont accablantes. Il importe de remédier au plus tôt au mal qui est ainsi signalé. (Patriote de l'Ouest.)

Paris-Journal raconte l'anecdote suivante, à propos du général Vuillemot, qui vient d'être nommé chef d'état-major général au ministère de la guerre:

« Un jour, au Prytanée, le jeune Vuillemot, se trouvant chez un des professeurs de l'Ecole, M. Debette, s'amusa à faire jouer la batterie d'un pistolet. En face de lui se trouvait la petite fille du professeur, une charmante enfant d'une dizaine d'années environ.

« Tout à coup une détonation se fait entendre, et l'enfant tombe frappée d'une balle au côté droit.

« Le pistolet que maniait si imprudemment le jeune Vuillemot était chargé.

« On juge du désespoir du jeune homme.

« L'enfant guérit et, comme dans les romans, est devenue plus tard M^{me} Vuillemot. »

O hymen! ô hyménée!

On se marie beaucoup, dès que luisent les premiers rayons de soleil de printemps, et même d'avant le printemps, comme celui dont nous jouissons l'autre semaine.

A ce propos, parlons à la connaissance de nos lecteurs quelques innovations dans les détails des cérémonies religieuses et civiles.

Les fiancés américains ont répandu cette coutume du bouquet de muguet (lis de la vallée), porté à la main par l'épousée. Les fleurs d'orange sont réservées pour la chevelure et le corsage.

Aux Etats-Unis, les demoiselles d'honneur, très-nombreuses, sont toujours vêtues de soie blanche et portent des corbeilles de fleurs. (Le Gaulois.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 6 mars 1882.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de

M^{lles} Lavigne, Berthe et Anita.

SI J'ÉTAIS ROI!

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Dennery et Brésil, musique de A. ADAM.

Distribution:

Mossoul, roi de Goa	MM. Yrac.
Kadoor	Mayan.
Zéphis	H. Leroy.
Pifear	Vernon.
Zizel	Berton.
Un esclave	Robert.
Néméa	M ^{me} Mercier.
Zélide	Guérin.
Pêcheurs, esclaves, seigneurs, ministres, etc.	

Au 2^e acte, *GRAND PAS DES BAYADÈRES*, dansé par M^{lles} LAVIGNE, BERTHE ET ANITA.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Avis publié dans le JOURNAL OFFICIEL du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1^{er} février 1882.

SIROP PAGLIANO.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que M. ALBERT DU FEU G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le SIROP PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les gouvernements, Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son SIROP sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'article 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare, en outre, que M. Pagliano, n'ayant jamais confié son secret à PERSONNE, tous ceux qui se disent fabricants dudit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du SIROP LIQUIDE ou en Poudre on doit toujours s'adresser:

A M. ALBERT DU FEU G. PAGLIANO, maison Théâtre Pagliano, à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoinrir les frais énormes qui grevent l'entrée de mon Sirop en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.
Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.
4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

L'ART NATIONAL, Etude de l'histoire de l'art en France, par H. de Caumont. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs, reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. Pilon, de Fleurus, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MARS 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 40	40		Comptoir d'escompte	1065			C. gén. Transatlantique	525		
3 % amortissable	84	66		Crédit de France				Canal de Suez	2400	40	
3 % amortissable nouveau				Crédit Foncier, act. 500 fr.	1560	26	25	Société autrichienne	640	2	50
4 1/2 %	114	50		Obligations foncières 1877	340			OBLIGATIONS.			
5 %	116 35	25		Obligations communales 1879	438			Est	373		
Obligations du Trésor	505			Obligat. foncières 1879 3 %	435			Midi	375		
Obligations du Trésor nouvelles	506			Soc. de Crédit ind. et comm.	730			Nord	382	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237			Crédit mobilier	590			Orléans	377		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	304			Est	750			Ouest	371	25	
— 1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1700			Paris-Lyon-Méditerranée	362		
— 1869, 3 %	397			Midi	1280	20		Paris (Grande-Ceinture)	384		
— 1871, 3 %	392			Nord	2125	25		Paris-Bourbonnais	379	50	
— 1875, 4 %	513 75			Orléans	1350	25		Canal de Suez	560		
— 1876, 4 %	515	1	25	Compagnie parisienne du Gaz	1660	10					
Banque de France	5200										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 3 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	express-poste.
10 — 28 —	soir

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 26 mars 1882, à midi précis,
En la Mairie des Rosiers, et par le ministère dudit M^e COURTOIS, notaire,

LES IMMEUBLES

Commune des Rosiers.
Vingt-deux ares 30 centiares de terre, aux Cloisons, section J, n° 343 du cadastre.
Vingt-quatre ares 99 centiares de terre, à la prairie des Champs-Girard, même section, n° 253 du cadastre.
Vingt ares 16 centiares de terre, même lieu, même section, n° 250 du cadastre.
Dix-huit ares 36 centiares de terre, aux Portes, même section, n° 1157 du cadastre.
Quarante-huit ares de terre, mêmes lieu et section, n° 1151 du cadastre.
Vingt-deux ares 92 centiares de terre, mêmes lieu et section, n° 1083 du cadastre.
Vingt-huit ares 65 centiares de terre, mêmes lieu et section, n° 1075 du cadastre.
Commune de Saint-Clément.
Quatorze ares 69 centiares de terre, au Clos-de-Jacques, section A, n° 108 du cadastre.
Onze ares 96 centiares de terre, mêmes lieu et section, n° 103 du cadastre.
Le tout appartenant aux Hospices de Baugé.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e COURTOIS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON
Avec cour et remise, eau de Loire et gaz,
Rue du Préche, 6.
S'adresser à M^{me} PERSAC, rue du Collège.

BOUTEILLES CHAMPENOISES

A VENDRE

A 18 fr. le cent, prises à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser rue Beaurepaire, 19, Saumur. (96)

A CÉDER

BON MATÉRIEL
Pour la fabrication des oublies et des macarons.
S'adresser à M^{me} PERSAC, rue de la Petite-Bilange, 15. (128)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

AVIS.

M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentise.
CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un clerc, sachant faire les actes courants.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un premier et un second clerc.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).
ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr. 4f.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 50.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.
PARIS :
10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS :
14 centimes le numéro.
QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.
La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féry, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vielon, Chateaubriand, Victor Ducangé, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sapsay, So-

phie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :
Le Cadavre de l'Oseraie, Grand roman, par Octave Féry.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.
A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bain et Maisons de Produits Hygiéniques.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON

PARIS
Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 9 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY D^{ns}, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (258)

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 40^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs ; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis 1882 Paris, 13 francs ; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Vorne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bortall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1881 (48^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 46 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.
Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr. ; 2 volumes, 1 fr. 50 ; 3 volumes, 2 fr. ; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par chaque volume.
Les 46^e et 47^e volumes ; chacun, Paris 7 fr., Départements 8 fr. 50.
NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.
Les abonnements se font pour l'année entière et partent du 1^{er} Janvier. — Envoi d'un spécimen contre 25 cent.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'élégance de son ton dans sa toilette, paraissant tous les mois avec le MUSÉE et contenant chaque année mille patrons et modèles exécutables de tous les ouvrages à l'aiguille ; grandes feuilles de BRODERIE, gravures de modèles colorées, grandes TAPISSERIES COLORIÉES, morceaux de musique des maîtres ; grandes feuilles de crochet, tricot, filet, bourses, perles, jais, ornements, petits

ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de texte explicatif, clair et précis ; causeries de salon ; critique des modes à éviter, créations intelligentes, jardinage, jeux de salon, proverbes, charades, énigmes.
Tous dessins inédits, propriété exclusive des abonnés.
Chiffres de toutes les abonnées directes qui les demandent.

Prix d'abonnements : Paris, 7 fr. par an ; Départements, franco, 8 fr. 50 ; avec le MUSÉE, Paris, 13 fr., Départements, 16 fr.
Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.